

COÛT DE MAINTIEN DE LA FIABILITÉ

1 Le traitement du coût des mesures devant être mises en place afin d'assurer le maintien
 2 de la fiabilité du réseau compte tenu des ventes de GNL est décrit au paragraphe 54 de
 3 la décision D-2011-030, soit :

« [54] [...] Le montant à soustraire du revenu requis, dans le cadre du dossier de fermeture, devra tenir compte des coûts unitaires réels et des volumes prévus au dossier tarifaire. Cependant, les volumes devront être mis à jour pour tenir compte des consommations réelles uniquement lorsque le volume réel sera supérieur au volume projeté. »

4 Ainsi, une comparaison de la situation projetée à la cause tarifaire et celle concrétisée
 5 durant l'exercice financier doit être effectuée. Chaque situation est analysée séparément
 6 ci-dessous.

Cause tarifaire 2013

Volume projeté de ventes de GNL selon la prévision établie en mai 2012 *		Capacité réservée LSR 10 ³ m ³	Outil de maintien de la fiabilité				
Annuel 10 ³ m ³	Hiver (16 déc. au 31 mars) 10 ³ m ³		Période	Capacité quotidienne 10 ³ m ³ /jour	Capacité totale 10 ³ m ³	Prix ¢/m ³	Coût total ** (000 \$)
6 543	1 568	300	1 ^{er} déc. au 31 mars	13,2	1 597	2,507	40,0

* Considérant un pouvoir calorifique de 37,89

** Appliqué en réduction du revenu requis à la Cause tarifaire 2013

Exercice financier 2013 – Outils réels de maintien de la fiabilité

7 La demande projetée du client GNL et l'évaluation des outils de maintien de la fiabilité
 8 ont évolué au cours de l'année 2013 comme suit :

Société en commandite Gaz Métro
Rapport annuel au 30 septembre 2013, R-3871-2013

Volume projeté de ventes de GNL			Capacité réservée LSR 10 ³ m ³	Outils de maintien de la fiabilité contractés				
Date de révision	Annuel 10 ³ m ³	Hiver (16 déc. au 31 mars) ⁽²⁾ 10 ³ m ³		Période	Capacité quotidienne m ³ /jour	Capacité totale 10 ³ m ³	Prix ¢/m ³	Coût total (000 \$)
23 oct. 2012	9 171	1 645	400	1 ^{er} déc. au 31 mars	15,8	1 916	7,010	134,3
19 déc. 2012 ⁽¹⁾			1 245 ⁽³⁾	1 ^{er} jan. au 31 mars	26,4	2 375	6,252	148,5
Total			1 645			4 291	6,590	282,8

Note :

- (1) À la suite de la décision D-2012-171 de la Régie de l'énergie, émise le 14 décembre 2012, établissant les règles d'allocation des coûts reliés à l'usine LSR relatifs à la liquéfaction en période hivernale, le client GNL a signifié à Gaz Métro qu'elle réserverait une capacité d'entreposage de l'usine LSR équivalente au volume projeté de ventes de GNL pour la période du 16 décembre 2012 au 31 mars 2013.
- (2) Il est à noter que la date du 16 décembre 2012 a été considérée aux fins d'établissement de la période de pointe étant donné que Gaz Métro a liquéfié jusqu'au 15 décembre 2012.
- (3) Capacité additionnelle réservée à la suite de la décision D-2012-171 de la Régie, tel que mentionné à la note (1).

Comparaison de la Cause tarifaire 2013 versus le Rapport annuel 2013

- 1 Les résultats sommaires pour l'exercice 2013 sont les suivants :

Référence	Volume de ventes de GNL		Outil de maintien de la fiabilité		
	Annuel 10 ³ m ³	Hiver (16 déc. au 31 mars) 10 ³ m ³	Capacité totale 10 ³ m ³	Prix ¢/m ³	Coût total (000 \$)
Cause tarifaire 2013	6 543	1 568	1 597	2,507	40,0
Rapport annuel 2013	15 842	1 407	4 291	6,590	282,8

- 2 Tel que prescrit au paragraphe 54 de la décision D-2011-030, puisque la capacité totale
- 3 des outils de maintien de la fiabilité concrétisée durant l'exercice financier 2013 est

1 supérieure à la capacité identifiée à la Cause tarifaire 2013, aucun ajustement
2 additionnel n'est requis aux coûts réels encourus.

3 Ainsi, le coût de maintien de la fiabilité de 282 810 \$ est appliqué en réduction du revenu
4 requis, tel qu'illustré à la pièce Gaz Métro-8, Document 1, page 5, ligne 15.

5 La croissance des ventes de GNL entre la projection à la Cause tarifaire 2013 et le réel
6 observé au Rapport annuel 2013 s'est produite à compter de juillet 2013.